

REVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

ATELIER VISITE TERRAIN– Armature et cœur de bourg

24 octobre 2025 – Saint-Germain-du-Bois

20 PARTICIPANTS

ORDRE DU JOUR

- **Visite de Saint-Germain-du-Bois :** présentation par Mme. la Maire de différents dispositifs et opérations déployés dans le centre de la commune.
- **Atelier de travail :** i) Quel avenir pour les polarités ? Travail sur l'armature territoriale du territoire et ii) Comment aménager nos coeurs de bourg pour le bien-être de nos habitants ?



CONTENU DES ECHANGES

I. Visite du centre de Saint-Germain-du-Bois

- Présentation par Mme. la Maire de différents dispositifs et opérations déployés dans le centre de la commune :
 - **Aménagement de l'espace public et de stationnements** en cœur de village avec dalles alvéolées semi-perméables, borne de recharge pour véhicule électrique, éléments de végétalisation, luminaires LED, etc.
 - **Linéaires commerciaux** : dispositif inscrit dans la dernière modification du PLU, visant à préserver les locaux commerciaux sur certains linéaires identifiés au règlement graphique du PLU.

Le dispositif étant relativement récent (modification approuvée en janvier 2025), il reste à être éprouvé dans le temps, aussi bien pour les services instructeurs que les commerçants et porteurs de projet.

D'autres élus présents ont confirmé aussi utiliser cette pratique dans leur PLU, avec parfois des nuances : si la vacance du commerce existe depuis plus de X années (5, 10), le changement de destination peut s'effectuer.

- **Construction du nouveau réfectoire scolaire** avec notamment plusieurs installations énergétiques de qualité (chaufferie-bois à granulés, panneaux PV, dispositifs d'ombrage de type brise-soleil en casquette, etc.), et construction d'un pôle petite enfance.

La capacité d'accueil totale du réfectoire est de 150 couverts, pour environ 110 couverts actuellement servis.

Ce réfectoire s'est réalisé sur une dent creuse, qui a constitué une opportunité foncière pour la commune à un instant T. La proximité directe avec l'école et en centre village a orienté directement la réflexion vers la construction d'un nouveau réfectoire autour d'un pôle petite enfance (celui actuel étant insuffisant).

- **Rénovation de l'école maternelle**, notamment sur le plan thermique, dans le but d'améliorer aussi bien le confort en hiver qu'en été (couverture des baies vitrées, isolation, brise-soleil, etc.).

II. Atelier sur l'armature territoriale

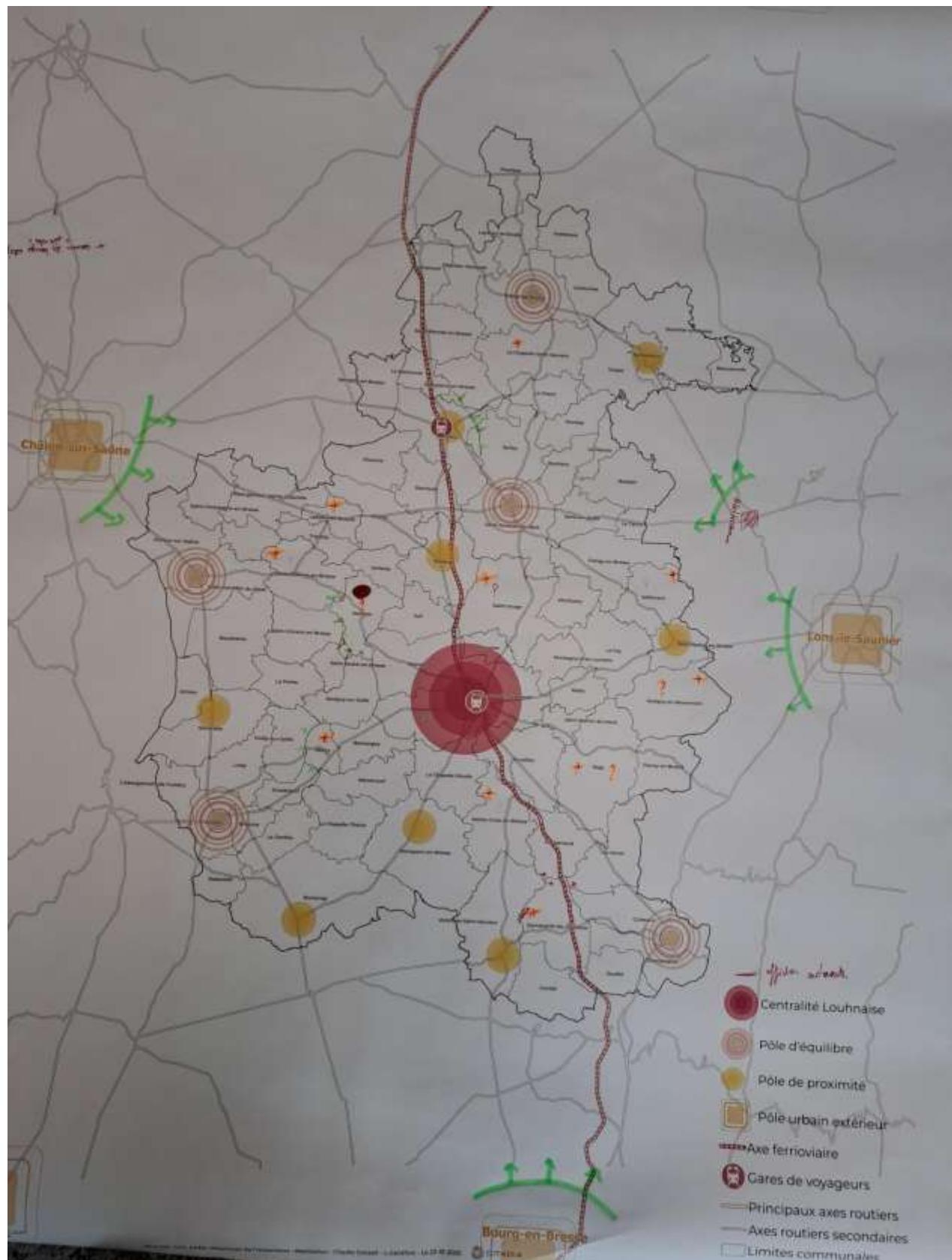
L'objectif de cet atelier a été de revenir discuter collectivement de l'organisation territoriale du SCoT et son armature. Pour rappel, l'armature a pour but d'organiser un maillage du territoire en équipements et services en identifiant les grands pôles structurants et les de proximité qui joue un rôle dans la vie des habitants. L'armature est ainsi donc très fortement liée aux enjeux de flux de mobilité et vise à limiter les distances parcourues par les habitants pour accéder aux équipements et services ou à l'emploi.

Les participants ont travaillé sur l'armature actuelle du SCoT en 3 niveaux. Les influences des pôles voisins (voir flèches vertes ci-dessous) ont été rappelées avec une influence du pôle chalonnais qui s'est particulièrement renforcée (desserrement) sur les communes de la CC Terres de Bresse. La centralité et les pôles d'équilibres ont été validés par les participants et ne sont pas remis en question. En revanche, concernant les pôles de proximité, les participants ont identifié sur la carte (voir « + » orange ci-dessous) des éventuels pôles complémentaires. Une première piste a été de les identifier comme un 4^{ème} niveau de « centre-bourg particulièrement actif ». Cette piste a été écartée par une partie des participants. Il a aussi été identifiée le risque d'éclater l'armature territoriale à identifier trop de pôle. Enfin, concernant le maillage et la couverture du territoire, identifier deux communes comme pôles alors qu'elles sont voisines (hors car particulier avec continuité urbaine comme la centralité principale ou le pôle de proximité Ouroux/saint-germain) n'est pas pertinent car elles risquent de se faire concurrence.

3 communes ont aussi été identifiées avec des petits « + » roses car elles ne faisaient pas l'unanimité.

Concernant la commune de Montret, tous les participants ont été favorables à ce qu'elle soit identifiée comme pôle de proximité, la présence de services de santé notamment en fait un pôle essentiel pour l'avenir.

Hormis pour la commune de Montret, aucune décision n'a clairement été actée. Il a été décidé de mettre ce sujet en discussion lors d'un prochain COPIL ou un prochain séminaire des élus par un vote avec plusieurs options.



III. Atelier sur l'aménagement des cœurs de bourg

Pour chacune des 3 thématiques ci-dessous (4 thématiques en incluant le volet Santé – transverse), l'objectif consistait à échanger autour des **pratiques à préserver ou favoriser en cœurs de bourg**,

identifier les **dysfonctionnements** pouvant exister et enfin, proposer des **pistes d'aménagement** pouvant permettre d'améliorer certaines situations données.

Pour chaque situation, les participants étaient invités à présenter des **exemples concrets d'aménagements** ayant été portés par les communes ou EPCI.

a - Enjeux en matière de commerces, services, équipements

Le sujet de la vacance commerciale est très disparate en fonction des communes. Saint-Germain-du-Bois, par exemple, connaît une forte vitalité et l'inscription au PLU de linéaires commerciaux protégés vient a priori préserver cette vitalité. En cas de déploiement futur de linéaires commerciaux sur d'autres PLU(i), il apparaît toutefois nécessaire de mener un travail assez fin avec les acteurs concernés, afin d'assurer une vision partagée du projet et des prescriptions apportées (quels linéaires ? quel horizon temporel ? etc.).

Les participants ont partagé des retours d'expérience liés aux linéaires commerciaux. **Ainsi, la CC Terres de Bresse a inscrit plusieurs linéaires sur son PLUi, sur les communes de Simandre, Saint-Germain-du-Plain, Ouroux-sur-Saône et Cuisery.** Ces linéaires ont une durée de vie limitée : un commerce qui resterait vacant au-delà d'un nombre d'années déterminé pourrait éventuellement changer de destination et devenir un logement.

L'outil du linéaire commercial est plébiscité par la commune de Simandre, qui a pu préserver des locaux commerciaux en passe de devenir des logements.

L'accessibilité à certains commerces ou services en cœur de bourg est aujourd'hui complexifiée dans certaines communes, notamment en raison de voies pavées et / ou surélévation de certains locaux, qui peuvent induire des difficultés d'accès pour les PMR, personnes âgées ou jeunes enfants. Ces éléments de contraintes sont souvent associés à des prescriptions patrimoniales. Des aménagements ponctuels (rampes) peuvent être mobilisés, sans induire de réponse particulière en matière d'aménagement.

Focus Santé: Au croisement entre santé et équipements / services, a été évoquée par les participants l'enjeu d'avoir :

- i) Des logements adaptés pour des personnes âgées, localisés dans ou à proximité immédiate des coeurs de bourg,
La commune de Simandre a ainsi réaménagé un longère « senior » à 80m du pôle médical, au centre de la commune.
Dans une logique relativement similaire, la commune de Branches, en collaboration avec l'Opac ainsi que via la mobilisation de son droit de préemption pour des zones d'aménagement différé identifie des secteurs / logements prioritaires sur lesquels s'engager, dans des périmètres proches du cœur de bourg.
- ii) Des résidences autonomes / maisons de retraite / EPHAD localisés stratégiquement à proximité des coeurs de bourg, afin de pouvoir favoriser leur accessibilité pour les résidents. La Maison de retraite ou la résidence des Tilleuls à Saint-Germain-du-Bois en sont ainsi des exemples pertinents.

b - Enjeux liés à la végétalisation / adaptation au dérèglement climatique

Le constat des besoins et gains à la végétalisation des coeurs de bourg est largement partagé par les participants, tant pour des enjeux de confort thermique que de qualité paysagère ou encore d'adaptation face au risque inondation ou de ruissellement.

La commune de Pierre-de-Bresse partage ainsi son expérience de **réaménagement d'un ancien espace de stationnement (14 places) en place végétalisée et piétonne**, initiée à l'issue d'une étude déambulatoire ayant conclu à la pertinence limitée et à la faible qualité paysagère et environnemental de ces stationnements. La commune conserve par ailleurs environ 400 places de stationnements.

A contrario, la commune de Saint-Germain-du-Bois ne prévoit pas à ce jour de végétalisation significative sur son cœur de bourg. Pourtant, la Place du Marché est identifiée comme très minéralisée et très chaude en période estivale. L'enjeu pour la commune réside à ce jour dans l'adéquation entre végétalisation et usages de la place (marchés, foire, stationnement).

La question de la végétalisation / désimperméabilisation des cours d'école a également été largement abordée et semble être plébiscitée. Les participants évoquent néanmoins des freins de la part des usagers davantage que de la part des communes – ces dernières seraient globalement enclin à engager un travail de végétalisation significatif sur ces espaces. L'exemple de Saint-Germain-du-Bois est ici intéressant, avec une grande qualité environnementale des bâtiments scolaires, mais des espaces de récréation très minéraux et imperméables.

Enfin, il convient de rappeler que l'ensemble des aménagements favorisant la végétalisation des cœurs de bourg favorisent des espaces de qualité sur le plan paysager et patrimonial.

Focus Santé : Toutes les mesures visant la végétalisation des espaces publics concourent à l'amélioration globale de la santé de la population sous différents aspects.

c - Enjeux liés aux mobilités

Vis-à-vis des mobilités, **l'apaisement des cœurs de bourg ressort comme un enjeu majeur parmi les participants.**

Les voiries partagées sont évoquées comme des pistes envisageables pour apaiser la coexistence entre les différents modes de déplacement.

Dans une logique similaire, la commune de Montret a ainsi **réduit certaines largeurs de voirie pour élargir les emprises dédiées aux mobilités piétonnes et cyclables.** La réduction des largeurs de voirie tendrait à diminuer les vitesses, tandis que les mobilités douces sont rendues plus aisées et sécurisées. Des noues paysagères ont été intégrées à l'occasion de cet aménagement.

Concernant les mobilités piétonnes, l'utilité de déployer des parcours piétons à destination des cœurs de bourg, depuis des espaces plus périphériques, incluant des composantes végétales, des espaces de pauses (bancs, rafraîchissement), est également reconnue.

Focus Santé : Les espaces de rencontre de qualité (bancs, végétalisation, ombrage, etc.) apparaissent comme étant des lieux majeurs en termes d'urbanisme favorable à la santé. Ils permettent non seulement à différentes populations de pouvoir se déplacer (activité physique et lutte contre la sédentarité), mais deviennent aussi des lieux de rencontre (lutte contre l'isolement). Par ailleurs, en cas d'épisodes de forte chaleur, ces espaces peuvent permettre de venir se rafraîchir grâce à des aménagements végétalisés et / ou liés à l'eau.